



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 674 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 veut confier les destinées des universités à une majorité d'administrateurs externes dont les pratiques et les valeurs sont étrangères au milieu universitaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 accentue un mouvement de privatisation d'une institution de service public en lui imposant des pratiques d'entreprises à but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 n'empêchera pas les dérives immobilières et financières qui ont été invoquées pour justifier une telle loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 réduit gravement la participation de la communauté universitaire aux instances administratives où se prennent les décisions d'ordre académique, scientifique, professionnel et administratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 38 porte atteinte aux principes et aux pratiques établies d'autonomie et de collégialité qui sont indispensables à l'accomplissement de l'ensemble de la mission universitaire (enseignement, recherche, création et service à la collectivité);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent à l'Assemblée nationale de retirer le projet de loi 38 et de convoquer des états généraux sur l'université québécoise où les acteurs institutionnels, politiques ainsi que les porte-parole de la société civile pourront mettre au jour la situation globale du réseau universitaire et élaborer un projet commun pour le développement et la protection de l'université comme bien public.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Marie Malavoy

Marie Malavoy, députée de Taillon

10-03-2010

Date